

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 22 JUILLET 2022

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 7

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juillet, à dix-neuf heures, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de **M. Jacky JOUBERT**, Maire.

Étaient présents : D. PARIS 1^{er} Adjoint, C. ESTIVALET 3^{ème} Adjoint, A. SABATHIER, D. FAUGERES, V. DUTILLOY, B. CHASSAGNE.

Absents : P. DELSART 2^{ème} Adjoint, JP GOUYETTE, S. MAUPATE, S. YVES

Pouvoirs : Néant

A été élu secrétaire : M Daniel PARIS

***** Délibération d'approbation du reversement d'1% de la TAM à la CCPIF : adoptée à l'unanimité**

Le Maire informe les membres du conseil municipal de la délibération n°2022/061 en date du 14 juin 2022 du conseil communautaire de la CCPIF dans laquelle il est précisé qu'avec la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022 la faculté de reverser de la taxe d'aménagement à l'EPCI de rattachement a été transformée en obligation. Il a été acté par cette délibération du conseil communautaire de fixer un taux forfaitaire de reversement de la taxe d'aménagement de 1%.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve le reversement de 1% de la taxe d'aménagement à la CCPIF.

***** Délibération d'approbation du renouvellement de la dérogation de l'organisation du temps scolaire**

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'école des Craventuriers bénéficie d'une dérogation de l'organisation du temps scolaire à 4 jours par semaine, validée depuis 2018 elle est arrivée à expiration en 2021.

Le conseil d'école dans son procès-verbal en date du 21 octobre 2021 a prononcé le souhait du renouvellement de la mesure dérogatoire pour une durée de trois ans.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de suivre le souhait du conseil d'école et de renouveler la demande de dérogation du temps scolaire à 4 jours.

Questions diverses :

M. CHASSAGNE s'inquiète de l'installation future de plots en béton, à la place de ceux en plastiques, rue André MOJARD. Le Maire montre le projet d'implantation des écluses.

Il s'interroge sur les éventuelles coupures d'eau du fait de la canicule, le Maire lui répond que pour le moment aucune mesure n'a été prise par la Préfecture.

De plus il demande s'il serait possible d'installer un banc au boudodrome, le Maire répond que c'est envisageable.

Il demande si la Mairie a eu des CV pour le recrutement d'un nouveau cantonnier suite au départ de Monsieur FARIA et d'une personne pour accompagner les enfants à la cantine. Le Maire lui répond qu'effectivement 2 personnes se sont portées candidates.

M. PARIS fait part au conseil que l'éclairage public sera coupé la nuit sur l'ensemble du village et hameaux jusqu'à 5H00. Il demande également à ce que le conseil réfléchisse sur les prochains enfouissements à limiter l'éclairage dans son intensité pour ne pas avoir à éteindre complètement.

Le Maire fait part au conseil qu'un nouveau service de transport à la demande sera disponible dès le mois de septembre.

Il fait ensuite un point sur les travaux du contrat rural : la carrière est terminée, la Mairie est en cours, il manque la peinture de la sacristie de l'église et l'isolation et la peinture de l'école.

Séance levée à 20h30

Choquet

[Signature]

[Signature]

Chilloe

[Signature]

Faugeres